

# SEMAINE DE RELÂCHE

## FICHE D'INSCRIPTION 2023

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ENFANT	
Nom de famille :	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Prénom :	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :
Adresse :	Âge :
Ville :	Année scolaire :
Code postal :	École fréquentée :
Carte Assurance Maladie :	Date d'expiration :

PARENTS OU TUTEURS			
Nom de famille :		Nom de famille :	
Prénom		Prénom	
Lien avec l'enfant :	Mère ____ Tuteur ____ Père ____ Famille d'accueil ____	Lien avec l'enfant :	Mère ____ Tuteur ____ Père ____ Famille d'accueil ____
Adresse complète (si autre que l'enfant) :		Adresse complète (si autre que l'enfant) :	
Téléphone # 1 :		Téléphone # 1 :	
Téléphone # 2 :		Téléphone # 2 :	
Téléphone # 3 :		Téléphone # 3 :	
Courriel :		Courriel :	

GARDE DE L'ENFANT (Relevé 24)			
Avec ses deux parents <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Partagée <input type="checkbox"/> Tuteurs <input type="checkbox"/>			
Nom du parent :			
Numéro d'assurance social :			
Pourcentage pour division (au besoin)			

AUTRES PERSONNES À CONTACTER EN CAS D'URGENCE (Personnes autres que les parents ou tuteurs)	
Nom de famille :	Nom de famille :
Prénom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :
Numéro de téléphone :	Numéro de téléphone :

# SEMAINE DE RELÂCHE

## FICHE D'INSCRIPTION 2023

### AUTORISATION DE DÉPART (Autre que l'un des deux parents ou tuteurs)

Nom de famille :	Nom de famille :
Prénom :	Prénom :
Lien avec l'enfant :	Lien avec l'enfant :

\*Veuillez noter que si ce n'est pas une personne autorisée qui vient chercher votre enfant, le personnel du service parascolaire ne sera pas autorisé à le laisser partir, peu importe le lien de parenté qui l'unit à cette personne. Pour autoriser qui que ce soit dont le nom n'est pas mentionné sur ce présent formulaire à venir chercher votre enfant, vous devez aviser le CCPL en personne ou par écrit.

### INTERDICTION PAR ORDRE DE LA COUR

Nom:
Lien de parenté:

\*Dans le cas où cette interdiction concerne un des deux parents biologiques de l'enfant, vous devrez nous montrer la preuve de l'interdiction par ordre de la Cour.

### AUTORISATIONS ET ENGAGEMENT SPÉCIFIQUES

Le Centre communautaire Pierre-Lemaire prendra des <b>photos</b> et (ou) des vidéos au cours des activités de mon enfant, je l'autorise à se servir de ce matériel en tout ou en partie à des fins promotionnelles. Tout le matériel utilisé demeurera la propriété du Centre communautaire Pierre-Lemaire. INITIALES : _____
J'autorise le Centre communautaire Pierre-Lemaire à <b>prodiguer les premiers soins</b> à mon enfant. Si l'équipe du Centre communautaire Pierre-Lemaire le juge nécessaire, je l'autorise également à transporter mon enfant par ambulance. INITIALES : _____
J'autorise le Centre communautaire Pierre-Lemaire à <b>se déplacer avec mon enfant</b> , que ce soit dans le cadre de déplacements journaliers ou de sorties à l'extérieur en autobus. INITIALES : _____
Si des <b>modifications comportementales ou concernant l'état de santé</b> de mon enfant survenaient avant le début ou pendant les activités, je m'engage à transmettre cette information à la responsable ou à la coordonnatrice qui fera le suivi approprié avec les animateurs de mon enfant. INITIALES : _____
Je <b>m'engage à collaborer</b> avec l'équipe du Centre communautaire Pierre-Lemaire et à venir la rencontrer si le comportement de mon enfant nuit au bon déroulement des activités, sans quoi un arrêt des services offerts peut être envisagé. INITIALES : _____

# SEMAINE DE RELÂCHE

## FICHE D'INSCRIPTION 2023

INFORMATIONS MÉDICALES	
Votre enfant a-t-il des allergies ou des intolérances ? Oui ____ Non ____	
Si oui, lesquelles : _____	
Votre enfant souffre-t-il des maux suivants ?	
Asthme ____ Diabète ____ Épilepsie ____ Migraines ____	Déficience visuelle ____ Déficience physique ____ Déficience auditive ____ Autre (précisez) : _____
Votre enfant porte-t-il des prothèses (orthèses, appareils auditifs, etc.) ? Oui ____ Non ____	
Votre enfant a-t-il une autre condition médicale importante nécessitant une modification des activités, un accompagnement spécifique ou des soins spécialisés ? Oui ____ Non ____	
Si oui, veuillez préciser : _____	
Votre enfant prend-il des médicaments pendant le service offert au CCPL ? Oui ____ Non ____	
Nom : _____ Nom : _____ Nom : _____	Posologie : _____ Posologie : _____ Posologie : _____
Les prend-il lui-même ? Oui ____ Non ____	
Si non, précisez : _____	

\* Tous les médicaments doivent être remis en main propre aux responsables.

AUTORISATION D'ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS	
<b>À SIGNER SEULEMENT SI VOTRE ENFANT A UN MÉDICAMENT ou UNE DOSE D'ADRÉNALINE À PRENDRE PENDANT LE SERVICE OFFERT</b>	
<b>MÉDICAMENTS</b>	
Par la présente, j'autorise les personnes désignées par le Centre communautaire Pierre-Lemaire à administrer le médicament _____ à mon enfant.	
Signature du parent : _____	Date : _____
<b>ALLERGIE - DOSE D'ADRÉNALINE</b>	
Votre enfant a-t-il à sa disposition une dose d'adrénaline (Epipen, Ana-Kit, etc.) en raison de ses allergies ? Oui ____ Non ____	
Par la présente, j'autorise les personnes désignées par le Centre communautaire Pierre-Lemaire à administrer, en cas d'urgence, cette dose d'adrénaline à mon enfant.	
Signature du parent : _____	Date : _____

# SEMAINE DE RELÂCHE FICHE D'INSCRIPTION 2023

## CODE DE VIE DU CCPL

### Mission jeunesse

Le Centre communautaire Pierre-Lemaire a pour mission de permettre aux jeunes provenant de tous les milieux de socialiser et de s'épanouir dans un milieu **sécuritaire** et **respectueux** adapté à leurs différents besoins. Le CCPL prône le bien-être et le développement global de l'enfant dans un contexte de loisir stimulant basé sur la découverte de soi et de ses intérêts.

### Devoirs et responsabilités des parents

#### 1- Venir chercher son enfant dans un délai raisonnable

- a. Lorsque l'enfant présente des signes et symptômes laissant croire qu'un risque de contamination est possible pour les autres (nausée, fièvre, etc.)
- b. Lorsque l'enfant adopte des comportements violents, agressifs ou dangereux

#### 2- Collaborer avec l'équipe du CCPL

- a. Inscrire l'enfant avant le début de toutes activités et nous informer de toutes conditions particulières le concernant
- b. Accompagner son enfant lors des débuts et fins de journée
- c. Adhérer aux mesures et aux structures mises en place

### Devoirs et responsabilités des jeunes

#### 1- Adopter des comportements sécuritaires et pacifiques

- a. Marcher lors des déplacements
- b. Éviter les contacts physiques brusques (bataille, etc.)
- c. Bannir les contacts à caractères sexuels
- d. S'abstenir de lancer des objets dans le but de blesser
- e. Utiliser les installations de manière sécuritaire
- f. Dénoncer les comportements inadéquats
- g. Demander de l'aide, au besoin, pour la résolution de conflit

#### 2- Utiliser un langage approprié et respectueux envers tous

- a. Bannir les injures, les moqueries et les jurons
- b. Bannir le langage non verbal inapproprié (doigts d'honneur, etc.)

#### 3- Respecter les consignes

- a. Demander la permission de l'adulte avant un déplacement
- b. S'adapter aux exigences des routines de groupe
- c. Aviser un adulte avant son départ

#### 4- Prendre soin du matériel mis à disposition et des lieux

- a. S'abstenir de lancer des objets dans le but de briser du matériel ou l'environnement
- b. Éviter d'apporter des objets de la maison
- c. Identifier les objets personnels apportés nécessaires aux activités du CCPL
- d. Ramasser les objets utilisés

**Les employés du Centre communautaire Pierre-Lemaire s'engagent à encadrer les jeunes afin que ceux-ci sachent de quelle façon se comporter dans différents contextes. Les interventions sont orientées vers l'éducation des comportements attendus.**

# SEMAINE DE RELÂCHE FICHE D'INSCRIPTION 2023

## POLITIQUES SUR LES MANQUEMENTS GRAVES DU CCPL

### Interventions disciplinaires

#### **1- Agression verbale ou menaces**

- Dans le cas où un enfant manquerait de respect envers un intervenant ou un autre jeune sur le plan verbal d'une manière répétée et abusive, des mesures pourraient être mises en place, pouvant aller jusqu'à l'expulsion du jeune pour une durée à déterminer par l'équipe de gestion.
- Dans le cas où un enfant menacerait l'intégrité physique ou psychologique d'un intervenant ou d'un autre jeune, celui-ci sera expulsé automatiquement pour une durée indéterminée, selon la gravité du geste.

#### **2- Agression physique**

- Dans le cas où un enfant adopterait un comportement de violence physique envers un intervenant ou un autre jeune, celui-ci sera expulsé automatiquement pour une durée indéterminée et le parent ou tuteur doit venir chercher son enfant dans un court délai.

#### **3- Intimidation**

- Le terme *intimidation* suggère qu'un enfant est victime de gestes ou de paroles répétitives qui ont pour but de blesser, de nuire ou d'humilier celui-ci.
- Dans le cas où un enfant serait victime d'intimidation, selon la définition précédente, les responsables du CCPL s'engagent à agir dans l'intérêt de la victime selon les étapes préétablies par l'équipe de gestion.
- La collaboration des parents du parti adverse sera sollicitée dans l'application des conséquences relatives à la gravité des gestes, pouvant aller jusqu'à l'expulsion de l'enfant.

#### **4- Acte de vandalisme**

- Tous actes de vandalisme commis par un enfant à l'égard des installations ou du matériel utilisés, requérant un dédommagement, seront facturés aux parents ou aux tuteurs de cet enfant.
- Dans le cas où l'acte de vandalisme ne nécessite pas de remplacement de matériel, nous demandons au responsable de réparer son geste.

#### **5- Vol et taxage**

- Le CCPL se dégage de la responsabilité de tout matériel appartenant aux participants des activités.
- Dans le cas où un vol surviendrait, on demande à l'enfant de rapporter l'objet volé à son propriétaire.
- L'enfant se doit de faire un geste de réparation pour le propriétaire de l'objet (à la discrétion d'un membre de l'équipe de gestion du Centre communautaire).

#### **6- Fugue**

- Les enfants présents lors des heures de camp de jour, de service de garde ou d'activités autres du CCPL, sans parents ou tuteurs, sont sous la supervision des employés du Centre. Si l'un d'eux quitte volontairement l'établissement sans permission, le CCPL se réserve le droit de contacter les intervenants de première ligne (policiers) afin de s'assurer de la sécurité de l'enfant et du reste du groupe.

#### **7- Gestes à caractère sexuel**

- Dans le cas où un enfant adopterait des gestes à caractère sexuel envers un autre jeune sans son consentement, celui-ci sera expulsé automatiquement pour une durée indéterminée et des procédures judiciaires pourront être entamées contre celui-ci.

**Le CCPL se réserve le droit de passer des étapes lors de situations exceptionnelles.**

# SEMAINE DE RELÂCHE

## FICHE D'INSCRIPTION 2023

### DÉMARCHE D'INTERVENTION DISCIPLINAIRE DU CCPL

L'application de la démarche d'intervention disciplinaire se fera de façon progressive et ajustée selon la gravité des manquements, selon l'âge de votre enfant et selon ses particularités s'il y a lieu. Notez qu'un manquement de type majeur (agression physique, extorsion, intimidation, etc.) pourra être sanctionné sans tenir compte des étapes de la démarche ci-dessous. Après chaque manquement de type majeur, un rapport de comportement vous sera remis et que vous devrez signer.

#### Étape 1 :

- Avertissements et consignes claires du comportement attendu.
- Privilèges enlevés et/ou conséquences appliquées.
- Techniques d'interventions spécifiques à l'enfant mises en place.
- Rencontre informelle avec les parents de l'enfant.

#### Étape 2 :

- Rencontre formelle avec le parent et l'enfant.

#### Étape 3 :

- Retrait des activités pour la journée à l'interne.

#### Étape 4 :

- Retrait des activités pour la journée à l'externe.

#### Étape 5 :

- Expulsion de plusieurs jours (à déterminer selon le cas), ou expulsion définitive pouvant même aller à l'expulsion de tous les services du CCPL.

En signant ci-dessous, je comprends que si mon enfant ou moi-même allait à l'encontre du code de vie du CCPL, des démarches d'interventions disciplinaires seront entreprises.

Signature du parent ou tuteur : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

# SEMAINE DE RELÂCHE FICHE D'INSCRIPTION 2023

**SERVICE OFFERT DE 7h00 à 17h30**

SERVICE OFFERT DE 7h00 à 17h30					
Tarifications					Total
<b>À LA JOURNÉE</b>	Lundi 27 février	En quête d'objets disparus	<input type="checkbox"/>	40,00\$	
	Mardi 28 février	12 travaux d'Héraclès	<input type="checkbox"/>	40,00\$	
	Mercredi 1 <sup>er</sup> mars	Sortie au mont Olympe	<input type="checkbox"/>	40,00\$	
	Jeudi 2 mars	Olympiades grecques	<input type="checkbox"/>	40,00\$	
	Vendredi 3 mars	Les créatures mythiques	<input type="checkbox"/>	40,00\$	
<b>À LA SEMAINE</b>	1 <sup>er</sup> enfant	27 février au 3 mars	<input type="checkbox"/>	160,00\$	
		SORTIES INCLUSES			
	2 <sup>e</sup> enfant	27 février au 3 mars	<input type="checkbox"/>	125,00\$	
		SORTIES INCLUSES			
	3 <sup>e</sup> enfant	27 février au 3 mars	<input type="checkbox"/>	125,00\$	
		SORTIES INCLUSES			
	4 <sup>e</sup> enfant	27 février au 3 mars	<input type="checkbox"/>	125,00\$	
		SORTIES INCLUSES			
				<b>Grand total</b>	
<b>** LA TOTALITÉ DES FRAIS DOIT ÊTRE PAYÉE POUR CONFIRMER L'INSCRIPTION**</b>					
En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera possible après le 17 février 2023.					
Mode de paiement					
<input type="checkbox"/>	Argent comptant	<u>Passer au centre directement</u>			
<input type="checkbox"/>	Débit	du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h			
<input type="checkbox"/>	Crédit				
	# Carte : _____	Date exp. : _____	CCV : _____		
<input type="checkbox"/>	Virement Interac (PROCÉDURE INDIQUÉE SUR LA FACTURE À RECEVOIR, N'OUBLIEZ PAS D'INDIQUER VOTRE COURRIEL.)				

**Faite parvenir votre fiche d'inscription par courriel  
à l'adresse suivante :**

[administration@centrepierrelemaire.org](mailto:administration@centrepierrelemaire.org)

OU EN PERSONNE, DIRECTEMENT AU CENTRE.